

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Drain Chape

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Mortier pour la réalisation de chapes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Oui

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Contient du ciment Portland.

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

Non applicable.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

La solution aqueuse irrite les yeux, la peau et les muqueuses. Produit alcalin.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description

Mélange à base de ciment.

Composants dangereux

N° CAS	N° index	N° CE	Substance	Gamme (m%)	Symbole	Phrases R / H
65997-15-1	266-043-4	266-043-4	Portland Cement	10 – 20%	Xi ; GHS05	R 37-38-41 ; H315 H318 H335

Autres substances contenues

Non applicable.

Indications complémentaires

Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

Après inhalation:

Mettre la victime à l'air libre. En cas de toux, de difficultés à respirer ou d'autres signes d'intoxication, consulter immédiatement un médecin, même si les symptômes se produisent après quelques heures.

Après contact avec la peau:

Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Appeler immédiatement un médecin. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Après ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Danger de lésion rétinienne par inhalation de poussières, ingestion, contact avec les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Poussière respirable

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé). Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

Autres recommandations:

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir chapitre 8.2

Éviter toute formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter toute formation de poussière. Peut être utilisé sans reconditionnement. Se décompose au contact avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute formation de poussière. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver dans le conteneur original. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas entreposer près des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage: Se décompose au contact avec de l'eau. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau et l'inhalation de poussières ou d'aérosols. Ne pas utiliser des conteneurs en aluminium.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Identification de la substance

Chrome (VI)

Valeurs admissibles

2 ppm en ciment (EG 1907/2006)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire: Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière) appareil respiratoire avec filtre FFP1.

Protection des mains: Gants de protection au nitrile. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Ne pas porter des gants de cuir. Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité.

Protection du corps: Vêtements de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Poudre

Couleur: Gris

Odeur : Inodore

Seuil olfactif: Non déterminé.

Valeur du pH: Non pertinent à l'état de livraison, suspension aqueuse à

1 % : pH = 11-13,5

Changement d'état :

Point de fusion: > 1250 °C

Point d'ébullition: Non applicable.

Point d'éclair : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: Non applicable.

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité: Non déterminé.

Densité apparente : 900-1500 g/cm³

Densité relative : Non déterminé.

Densité de vapeur : Non déterminé.

Vitesse d'évaporation : Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: 3 g/l à 20 °C

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Stable en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Stable en conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Éviter l'air humide et l'eau.

10.5 Matières incompatibles: Acides, aluminium. Corrode les métaux communs.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Substances

Non applicable.

Mélanges

Toxicité aiguë:

Inhalation: 5 mg/l (rat)

Ingestion: Non déterminé.

Contact avec la peau: 2000 mg/kg (lapin)

Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux): Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau.

Sensibilisation: Aucun(e).

Cancérogenèse: Aucun(e).

Mutagenèse: Non déterminé.

Toxicité pour la reproduction: Non déterminé.

Effet narcotique: Aucun(e).

Expériences de la pratique

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite.

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calcul selon réglementation CEE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le produit peut porter atteinte à l'eau par majoration du pH.

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Autres indications écologiques: Néant.

Effets écotoxiques : pas de données existantes. Respecter les directives locales en matière d'épuration.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Substances vPvB: Aucune - **Substances PBT:** Aucune

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Classe de déchets N°: 17 09 04

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets. De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

Traitement des emballages souillés

Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Manipulation: Comme pour les résidus. Les mesures de protection pour la manipulation de produits chimiques devraient être respectées.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

OEL: European threshold limit value

VLE: Threshold Limiting Value.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List